

COMMUNE de CORME-ROYAL

(Charente-Maritime)

PROCES-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 28 Mars 2023
2023 – 03

L'An deux mil vingt-trois, le vingt-huit Mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Alain MARGAT, le Maire.

Date de convocation : 22 Mars 2023

Présents : Alain MARGAT, Alain DAVIAUD, Sylvie BARDEY, Régis COMBEAU, Jean-Claude MAURIN, Jean-Luc LAVOIE, Dominique HERVAUD, Krystal LEPLUMEY, Brigitte MANSON, Jacqueline BABIN, Hugues VIAUD, Laurence ORMAUX, Gwendoline GASTIEN

Absents excusés

Marie-Line RAMACKERS donne pouvoir à Alain MARGAT
Jean-Marie REINE donne pouvoir à Alain DAVIAUD
Nathalie BRIN donne pouvoir à Régis COMBEAU
Mickaël WERNERT donne pouvoir à Dominique HERVAUD
Tatiana GOMBEAU donne pouvoir à Krystal LEPLUMEY
Philippe ROUSTEAU donne pouvoir à Jacqueline BABIN

Secrétaire de séance : Laurence ORMAUX est élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- I. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 Février 2023
- II. Vote des subventions aux associations
- III. Vote des taux : taxe d'habitation / taxe foncière
- IV. Réfection de la voirie : mise en sécurité
- V. Choix des entreprises : marchés publics – Sanitaires centre socio-culturel
- VI. Remboursement dépôts de garantie
- VII. Devis pour dispositif des titres d'identité – demande de subvention DETR / Conseil Départemental
- VIII. Création d'ombrage – Ecoles primaire et élémentaire
- IX. Budget : Commune / Hôtel-restaurant Les Acacias / Locaux commerciaux
 - Vote du compte administratif 2022
 - Approbation du compte de gestion 2022
 - Affectation de résultat 2022
 - Vote du budget primitif 2023
- X. VALOREM - réalisation d'un parc agrivoltaïque sur la commune
- XI. Projet éolien des Rouches
- XII. Parc photovoltaïque sur la commune de Souligonne
- XIII. Rentrée scolaire 2023-2024 : Fermeture d'un poste d'enseignant
- XIV. Demande de réparation – Les Acacias
- XV. Questions diverses :
 - Gras Savoye : Service d'accompagnement psychologique
 - Accès aux délibérations de la CDA

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00 et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général et des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal. Laurence ORMAUX est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour :

- L'acceptation du reversement de la subvention a l'attention de la mairie émanant du Club de Tennis.
- Le vote du taux de la taxe d'aménagement.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'ajout de ces deux points à l'ordre du jour.

I. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 23 Février 2023.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 23 Février 2023 à l'unanimité.

II. Vote des subventions aux associations.

ASSOCIATIONS	SUBVENTION OBTENUE 2022	SUBVENTION SOUHAITÉE	SUBVENTION VOTÉE	OBSERVATIONS
Amicale		2 113.00€		Frais courant de gestion internet salle Jean Fabier : 456.00€ Divers consommables pour fonctionnement : 100.00€ Avocat cours d'appel : 707.00€ Frais huissier : 500.00€
Section gym		700.00€		Budget prévisionnel 2022 – 2023 reste déficitaire de 700.00€ malgré l'augmentation du prix de la cotisation et de l'augmentation du nombre d'adhérents
Section école danse		1 300.00€		Organisation et présentation du concours et spectacle de danse de fin d'année dans des conditions optimales pour les élèves sur une scène
Section tennis		2 999.40€		Achat de maillots pour toute la section et bénévoles : 798.50€ Stage de perfectionnement pour les enfants (6 à 18 ans) : 600.00€ Sortie à Roland Garros pour les enfants et 3 encadrants : 1 211.00€ Achat de matériel, balles et filets : 389.90€
Section foot		2 500.00€		Achat de maillots entraînement, survêtements, ballons, mini buts coupelles, aide aux frais de déplacement des éducateurs et des équipes.
TOTAL AMICALE	4 000.00€	9 612.40€	4 500.00 €	5 abstentions 14 pour
Anciens combattants CR	80.00€	80.00€	80.00 €	Tous pour

Anciens combattants Saintais	150.00€	150.00€	150.00 €	Tous pour
Jeunesse d'antan	150.00€	150.00€	150.00 €	Tous pour
APE Les petits Cormillons	0.00€	1 000.00 €	500.00 €	Tous pour Spectacle et kermesse des écoles : 500.00€ Manifestation de la Saint Sylvestre : 500.00€
Coopérative scolaire	650.00€	X	Voyage Bretagne 1 680.00€ mandaté (voté en 2022)	
Les petits bateleurs	0.00€	1 250.00€	1 000.00 €	4 abstentions 15 pour Organisation des Cormifolies (ateliers, concert, représentation théâtrale, artistes peintres, expositions des œuvres, location de scènes
Saujon solidarité	300.00€	620.00€	300.00 €	2 contre 17 pour Fonctionnement de l'association et remplacement de matériel frigorifique (4 bénéficiaires à Corme-Royal)
TOTAL DES SUBVENTIONS SOLLICITÉES	7 512.00€	15 162.40€	6 680.00 €	

ASSOCIATIONS	SUBVENTION OBTENUE 2022	SUBVENTION SOUHAITÉE	SUBVENTION VOTÉE	OBSERVATIONS
Judo club – Pont l'Abbé	0.00€	LIBRE		Deux enfants de Corme-Royal
Secours catholique	100.00€	LIBRE		
MFR Cravans	0.00€	LIBRE		Deux enfants de Corme-Royal
Les Sapeurs du Desert	100.00€	LIBRE		4L TROPHY
Amicale des Sapeurs Pompier Saint Porchaire	100.00€	LIBRE		
Restau du cœur - Asnières La Giraud	0.00€	LIBRE		
Hôpital enfants – CHU Poitiers	0.00€	LIBRE		
Association prévention routière	0.00€	LIBRE		
France Alzheimer	0.00€	LIBRE		
France handicap	0.00€	LIBRE		
Ligue contre le cancer	0.00€	LIBRE		
AFM Téléthon	0.00€	LIBRE		
TOTAL DES SUBVENTIONS HORS COMMUNE	300.00€			

TOTAL ENSEMBLE DES ASSOCIATIONS	7 812.00€	9 300.00 €	6 680.00€
--	------------------	-------------------	------------------

III. Vote des taux : taxe d'habitation / taxe foncière

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2023, à compléter en fonction du vote des taux.

Le Maire propose pour l'année 2023 de maintenir les taux de la taxe foncière bâti, non bâti ainsi que la taxe d'habitation votés en 2022 comme suit :

- Taxe foncière (bâti) : = **40.60%**
- Taxe foncière (non bâti) : **50.03 %**
- Taxe d'habitation (TH) : **11.28%**

Après discussion, le Conseil Municipal décide à la majorité : (4 contre et 15 pour)

- D'appliquer les taux précédemment énumérés.
- D'inscrire les crédits au Budget Primitif 2023

IV. Réfection de la voirie : mise en sécurité

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de remettre en état de sécurité certaines voies communales très détériorées par les intempéries ou les passages successifs de véhicules.

Des devis ont été reçus en mairie comme suit :

Entreprise PAPIN – 17600 CORME ROYAL		
VC 45	HT 6 977.80 €	TTC 8 373.36 €
VC 39	HT 6 672.00€	TTC 8 006.40 €
Chantier Fief du Moulin	HT 9 761.43 €	TTC
11 713.72 €		
TOTAL DEPENSE	HT 23 411.23€	TTC 28 093.48 €

Entreprise NIMA BURDIN – 17600 CORME ROYAL		
VC N°4	HT 24 757.50€	TTC 29 709.00 €
VC N°130	HT 3 000.00 €	TTC 3 600.00 €
TOTAL DEPENSE	HT 27 757.50 €	TTC 33 309.00 €

Soit une dépense globale pour la remise en état de la voirie de : 51 168.73 € HT soit 61 402.48 € TTC

Une demande de subvention auprès du Conseil Départemental sera effectuée suivant le plan de financement suivant :

Administrations	Sollicité ou acquis	Taux	Montant HT subvention
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Sollicité	40%	20 467.49€
FONDS PROPRES		60%	30 701.24€
TOTAL		100 %	51 168.73€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité

- Les devis présentés ci-dessus pour une dépense globale HT de 51 168.73 € et TTC 61 402.48 € (soixante et un mille quatre-cent deux Euros et quarante-huit centimes) et charge le maire de les signer,
- Le plan de financement exposé ci-dessus
- De faire la demande de subvention auprès du conseil départemental dans le cadre de la réfection de voirie accidentogène.

Cette dépense sera prévue au Budget Primitif 2023

V. Choix des entreprises : marchés publics – Sanitaires centre socio-culturel

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de rénover les sanitaires du Centre de Loisirs de Corme Royal pour une mise aux normes. Pour ce faire, la commune a sollicité le cabinet MOREAU et Associés afin de réaliser une mise en concurrence des entreprises pour effectuer les travaux. Suite à cette étude, le cabinet nous a donc transmis son rapport d'analyse des offres reçues. Le Maire propose donc à l'assemblée une vision globale de l'opération présentée ci-dessous :

Lot / Intitulé	Entreprise proposée de base	Montant HT
Lot 1 : Gros œuvres	SUREAU	2 297.08 €
Lot 2 : Charpente bois – mur à ossature bois – bardage bois	MENUISERIE SAINTAISE	4 822.15 €
Lot 3 : Couverture bac acier	FATOU	2 648.88 €
Lot 4 – Menuiserie PVC – Menuiserie Bois	MENUISERIE SAINTAISE	5 204.50 €
Lot 5 : Cloison – plafond	MENUISERIE SAINTAISE	4 206.71 €
Lot 6 : Revêtement des sols	RENOU GUIMARD	2 875.95 €
Lot 7 : Peinture	JOULIN	2 472.01 €
Lot 8 : Electricité – Chauffage	ROYAL ELEC	1 450.89 €
Lot 9 : Plomberie – Sanitaire	ROYAL ELEC	4 876.26 €
TOTAL		30 854.43 €

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 23 Février 2023, les membres du Conseil Municipal, à la majorité (2 voix contre), ont décidé de retenir le bureau d'étude DEKRA à Saintes pour les deux missions SPS et Contrôle technique pour un montant total de 2 640.00 € HT (deux-mille-six-cent-quarante euros).

Le plan de financement global de cette opération se décompose alors comme suit :

Montant des travaux à réaliser	30 854.26 € HT
Frais honoraires pour les missions conceptions et direction des travaux Cabinet MOREAU et Huot : SPS et Contrôle technique DEKRA	8 980.00 € HT 2 640.00 € HT

TOTAL : **42 474.26 € HT**

Une demande de subvention sera sollicitée auprès de l'Etat (DETR) à hauteur de 40% ainsi qu'une demande auprès du Conseil Départemental à hauteur de 30% suivant le plan de financement ci-après :

Organisme	Sollicitée ou accordée	Taux	Montant HT
DETR	Sollicitée	40%	16 989.70 €
Conseil Départemental	Sollicitée	30%	12 742.28 €
Fonds Propres		30%	12 742.28 €
TOTAL		100%	42 474.26 €

Cette dépense est inscrite au budget primitif 2023.

Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte le plan de financement global pour une dépense totale de **42 474.26 € TTC** (quarante-deux mille quatre cent soixante-quatorze Euros et vingt-six centimes) ainsi que le plan de financement proposé ci-dessus pour la demande de subvention.
- Charge Monsieur le Maire de signer tout document se référant à cette affaire.

VI. Remboursement dépôts de garantie

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le courrier du locataire occupant le logement n° 7 Rue du Fief du Moulin informant la collectivité de son intention de libérer celui-ci le 31 Mars 2023, ainsi que le courrier du locataire domicilié Appartement n°1 – 24 Rue des Cormiers souhaitant quitter le logement le 31 Mars 2023.

Monsieur le Maire expose aux membres de l'Assemblée qu'il convient :

Pour le logement 7 rue Fief du Moulin, l'état des lieux sortant n'ayant pu être encore fait, la restitution de la caution sera faite ultérieurement en fonction de l'état des lieux réalisé.

Concernant le logement 24 rue des Cormiers appartement 1 : Au regard de l'état des lieux, il apparaît un certain nombre de remarques qui nécessiterait que la mairie procède à des devis pour le nettoyage et la remise en état de la cuisine.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le report de ce point à la prochaine séance du Conseil Municipal.

VII. Devis pour dispositif des titres d'identité – demande de subvention DETR / Conseil Départemental

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'effectuer des travaux de modification dans le bureau d'accueil de la mairie pour la mise en place du Dispositif de Recueil des Titres d'Identité.

- HILAIRET ET FILS (modification de bureau) :	2 491.84€ HT	2 990.21€ TTC
- ETS DURAND		
- (Création bureau - Cloison vitrée et porte) :	9 966.50€ HT	11 959.80€ TTC
- ELEC -EI (Climatisation local pièces d'identité) :	2 752.74€ HT	3 303.29€ TTC

TOTAL : **15 211.08€ HT** **18 253.30€ TTC**

Une demande de subvention sera sollicitée auprès de l'Etat (DETR) à hauteur de 40% ainsi qu'une demande auprès du Conseil Départemental à hauteur de 20% suivant le plan de financement ci-après :

Organisme	Sollicitée accordée	ou	Taux	Montant HT
DETR	Sollicitée		40%	6 084.43€
Conseil Départemental	Sollicitée		20%	3 042.22€
Fonds Propres			40%	6 084.43€
TOTAL			100%	15 211.08€

Cette dépense est inscrite au budget primitif 2023.

Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte les devis pour les travaux du bureau des titres d'identité pour une dépense totale de **18 253.30€ TTC** (dix-huit mille deux cent cinquante-trois et trente centimes) ainsi que le plan de financement proposé ci-dessus pour les demandes de subvention.
- Charge Monsieur le Maire de signer tout document se référant à cette affaire.

VIII. Création d'ombrage – Ecoles primaire et élémentaire

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux fortes chaleurs de l'été dernier, il est nécessaire de prévoir des espaces d'ombre dans les cours des écoles élémentaire et maternelle par la mise en place d'un préau et la plantation de végétaux.

La dépense pour ce projet suivant les devis reçus :

Entreprise DALO – 28320 GALLARDON – Fourniture et pose d'un préau
 Prix H.T. 20 900.00 € T.T.C. 25 080.00 €

Entreprise Les Pépinières – 17600 CORME-ROYAL – Fourniture de végétaux
 Prix H.T. 2 504.00 € T.T.C. 2 859.44

Entreprise AT Cobra – 24380 LACROPTÉ – Résine filtrante pour végétaux
 Prix H.T. 829.80 € T.T.C. 995.76 €

Entreprise Compétence Géotechnique – 17120 COZES

- Sondage et essai de sol en mission G2 AVP :
 Prix H.T. 1 250.00€ T.T.C. 1 500.00€
- Mise en sécurisation des points de sondage :
 Prix H.T. 450.00€ T.T.C. 540.00€

Entreprise OP Sport Concept – 17 Dompierre sur mer - Protection des poteaux du préau
 Prix H.T. 445.50 € T.T.C. 585.00 €
Coût total : H.T: 26 379.30 € T.T.C. 31 560.20€

Une demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR et au Conseil Départemental sera effectuée suivant le plan de financement suivant :

Administrations	Sollicité ou acquis	Taux	Montant HT subvention
DETR	Sollicité	40%	10 551.72 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Sollicité	35%	9 232.75 €
FONDS PROPRES		25%	6 594.83€
TOTAL		100 %	26 379.30 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Décide à l'unanimité d'accepter les devis présentés supra ainsi que le plan de financement ;
- Charge le Maire à demander les subventions et à signer tout document se référant à cette opération.

IX. Budget : Commune / Hôtel-restaurant Les Acacias / Locaux commerciaux

- **COMMUNE**

- **Vote du compte administratif 2022**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Alain MARGAT, vote à la majorité le Compte Administratif de l'exercice 2022 de la Commune. Monsieur le Maire, ne participant pas au vote, quitte la salle du Conseil Municipal. Celui-ci se fait donc sous la responsabilité de Monsieur Jean-Claude MAURIN. Le conseil municipal arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	513 842.33 €
	Réalisé :	348 199.56 €
	Reste à réaliser :	64 131.55 €

Recettes	Prévu :	513 842.33 €
	Réalisé :	223 090.20 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	1 771 403.26 €
	Réalisé :	1 017 575.68 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Recettes	Prévu :	1 771 403.26 €
	Réalisé :	1 886 842.91 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-125 109.36 €
Fonctionnement :	869 267.23 €
Résultat Global :	744 157.87 €

- **Approbation du compte de gestion**

Le Président, Alain MARGAT, expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par M. DROUINEAU Jean-Michel, Responsable du service gestion comptable de Saint Jean d'Angély à la clôture de l'exercice 2022.

Le Maire, Alain MARGAT le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Compte de Gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- Vote le compte de gestion 2022, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

- **Affectation de résultat 2022**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Alain MARGAT, Maire, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2022, le 28 Mars 2023,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de :	289 761.97 €
Un excédent reporté de :	579 505.26 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	869 267.23€

Un déficit d'investissement de :	125 109.36 €
Un déficit des restes à réaliser de :	64 131.55 €
Soit un besoin de financement de	189 240.91 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2022 : Excédent	869 267.23 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	189 240.91 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	680 026.32 €

Résultat d'investissement reporté (001) : DEFICIT	125 109.36 €
--	---------------------

- **Vote du budget primitif 2023**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Alain MARGAT, le Maire, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023.

Investissement

Dépenses :	653 971.63 €
Recettes :	718 103.18€

Fonctionnement

Dépenses :	1 969 446.54 €
Recettes :	1 969 446.54 €

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses :	718 103.18 € (dont 64 131.55 € de RAR)
Recettes :	718 103.18 € (dont 0 € de RAR)

Fonctionnement

Dépenses :	1 969 446.54 € (dont 0.00 € de RAR)
Recettes :	1 969 446.54 € (dont 0.00 € de RAR)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2023 de la Commune de Corme-Royal et autorise le Maire à effectuer des virements de crédit de chapitre à chapitre au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement hors dépense du personnel dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

• **Hôtel-restaurant Les Acacias**

- **Vote du compte administratif 2022**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Alain MARGAT, vote à la majorité le Compte Administratif de l'exercice 2022 du Bar/Hôtel Les Acacias. Monsieur le Maire, ne participant pas au vote, quitte la salle du Conseil Municipal. Celui-ci se fait donc sous la responsabilité de Monsieur Jean-Claude MAURIN. Le conseil municipal arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	320.84 €
----------	---------	----------

	Réalisé :	0.00 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
Recettes	Prévu :	320.84 €
	Réalisé :	320.84 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	62 940.85 €
	Réalisé :	4 628.18 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Recettes	Prévu :	62 940.85 €
	Réalisé :	62 941.37 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	320.84 €
Fonctionnement :	58 313.19 €
Résultat Global :	58 634.03 €

Approbation du compte de gestion

Le Président, Alain MARGAT, expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par M. DROUINEAU Jean-Michel, Responsable du service gestion comptable de Saint Jean d'Angély à la clôture de l'exercice 2022.

Le Maire, Alain MARGAT le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Compte de Gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- Vote le compte de gestion 2022, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Affectation de résultat 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Alain MARGAT, Maire, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2022, le 28 Mars 2023,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de :	12 096.14 €
Un excédent reporté de :	46 217.05 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	58 313.19€
Un excédent d'investissement de :	320.84 €
Un déficit des restes à réaliser de :	0.00 €
Soit un excédent de financement de	320.84 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2022 : Excédent **58 313.19 €**

Affectation complémentaire en réserve (1068)	0.00 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	58 313.19 €
Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent	320.84 €

- **Vote du budget primitif 2023**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Alain MARGAT, le Maire, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023.

Investissement

Dépenses :	320.84 €
Recettes :	320.84 €

Fonctionnement

Dépenses :	75 036.99 €
Recettes :	75 036.99 €

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses :	320.84 € (dont 0.00 € de RAR)
Recettes :	320.84 € (dont 0 € de RAR)

Fonctionnement

Dépenses :	75 036.99 € (dont 0.00 € de RAR)
Recettes :	75 036.99 € (dont 0.00 € de RAR)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2023 du Bar Hôtel Les Acacias de Corme Royal et autorise le Maire à effectuer des virements de crédit de chapitre à chapitre au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement hors dépense du personnel dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

• **Locaux commerciaux**

- **Vote du compte administratif 2022**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Alain MARGAT, vote à la majorité le Compte Administratif de l'exercice 2022 des Locaux commerciaux. Monsieur le Maire, ne participant pas au vote, quitte la salle du Conseil Municipal. Celui-ci se fait donc la responsabilité de Monsieur Jean-Claude MAURIN. Le conseil municipal arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	6 000.00 €
	Réalisé :	0.00 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Recettes	Prévu :	6 000.00 €
	Réalisé :	5 589.73 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	42 747.89 €
----------	---------	-------------

	Réalisé :	3 540.11 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
Recettes	Prévu :	42 747.89 €
	Réalisé :	42 933.97 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
Résultat de clôture de l'exercice		
	Investissement :	5 589.73 €
	Fonctionnement :	39 393.86 €
	Résultat Global :	44 983.59 €

- **Approbation du compte de gestion**

Le Président, Alain MARGAT, expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par M. DROUINEAU Jean-Michel, Responsable du service gestion comptable de Saint Jean d'Angély à la clôture de l'exercice 2022.

Le Maire, Alain MARGAT le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Compte de Gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- Vote le compte de gestion 2022, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

- **Affectation de résultat 2022**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Alain MARGAT, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2022, le 28 Mars 2023

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de :	11 712.93 €
Un excédent reporté de :	27 680.93 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	39 393.86 €
Un excédent d'investissement de :	5 589.73 €
Un déficit des restes à réaliser de :	0.00 €
Soit un excédent de financement de	5 589.73 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2022 : Excédent	39 393.86 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0.00 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	39 393.86 €
Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent	5 589.73 €

- **Vote du budget primitif 2023**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Alain MARGAT, le Maire, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023.

Investissement

Dépenses : 5 589.73 €
Recettes : 5 589.73 €

Fonctionnement

Dépenses : 57 837.86 €
Recettes : 57 837.86 €

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 5 589.73 € (dont 0.00 € de RAR)
Recettes : 5 589.73€ (dont 0 € de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 57 837.86 € (dont 0.00 € de RAR)
Recettes : 57 837.86 € (dont 0.00 € de RAR)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2023 des Locaux Commerciaux de Corme- Royal et autorise le Maire à effectuer des virements de crédit de chapitre à chapitre au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement hors dépense du personnel dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

X. VALOREM - réalisation d'un parc agrivoltaïque sur la commune

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une lettre sera envoyée à toute la population par VALOREM pour présentation du projet et le 24 avril 2023 le projet sera exposé à la CDA.

XI. Projet éolien des Rouches

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un courriel a été reçu émanant de l'entreprise WPD. Celui-ci signale que le projet d'implantation de l'éolienne n°1 située à Sainte-Gemme pour le parc éolien des Rouches a été rejeté par la Préfecture. Effectivement, actuellement, le terrain visé générerait des procédures d'atterrissage pour l'aérodrome de Rochefort. La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) a invité l'entreprise WPD à déposer un nouveau dossier en 2026 pour la demande d'implantation de l'éolienne n°1.

XII. Parc photovoltaïque sur la commune de Soullignonne

Monsieur le Maire fait part au conseil Municipal d'une copie de courrier envoyé par la Communauté d'Agglomération de Saintes à la Préfecture de la Charente Maritime concernant d'implantation d'un parc photovoltaïque sur la commune de Soullignonne. Effectivement, la CDA est actuellement engagée dans l'élaboration de son Plan Climat Air Energie. C'est dans ce cadre que cette dernière souhaite créer un parc photovoltaïque. Cependant, la CDA rencontre une problématique : un terrain situé sur la commune de Soullignonne appartient à la commune de Corme-Royal et est situé en zone Agricole, ce qui signifie que l'implantations des parcs photovoltaïques est interdite cependant, les constructions d'intérêt collectif y sont autorisées. C'est pourquoi, la CDA sollicite une position favorable de la

Préfecture afin d'autoriser la construction de ce parc photovoltaïque sur les parcelles C1402 et C1403 sans modification de PLU au vu de l'intérêt collectif du projet.

XIII. Rentrée scolaire 2023-2024 : Fermeture d'un poste d'enseignant

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier reçu par l'Académie de Poitiers le 21 Mars 2023 concernant la fermeture d'un poste d'enseignant au sein de l'école élémentaire. Ce dernier informe que cette mesure prendra effet en Septembre 2023.

XIV. Demande de réparation – Les Acacias

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un courriel a été reçu du Bar/Hôtel les Acacias et en fait la lecture intégrale. Les propriétaires sollicitent la Mairie pour diverses réparations des locaux. Ceux-ci concernent notamment des travaux de menuiserie sur la porte du local légumerie, la porte d'entrée du bar, ainsi que sur une porte communicante entre la chambre 1 et la chambre 2 ; d'autres travaux de menuiserie concernent les volets de la fenêtre de la chambre 2. Au vu des demandes et du bail établi en 2006, un projet de réponse a été écrit. Effectivement, la commune n'a pas à intervenir, selon les articles, concernant ces interventions qui incombent au locataire.

Le Maire fait lecture également de la proposition de courrier destiné à la Sous-Préfète concernant le bail entre la commune de Corme-Royal et le Bar Restaurant Hôtel Les Acacias.

Le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'approbation de ces deux courriers. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les deux projets de courriers réponse destinés au Bar Hôtel Les Acacias ainsi qu'à la Sous-Préfecture.

0 - L'acceptation du reversement de la subvention à l'attention de la mairie émanant de la section Tennis de l'Amicale de Corme-Royal.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, suite aux travaux effectués en 2022 pour la réfection des terrains des cours de Tennis, la Section Tennis de l'Amicale de Corme-Royal, s'est engagée à reverser à la commune la subvention reçue par la Fédération Française de Tennis pour un montant de 2 000.00€.

Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité :

- De percevoir la somme de 2 000.00 (Deux mille Euros) de la section Tennis de l'Amicale

1 - Taxe aménagement

Vu, la délibération municipale du 19 Novembre 2014, instituant la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communale,

Vu, la délibération du conseil Municipal du 24 Novembre 2022 modifiant les exonérations,

Après en avoir débattu, le Maire synthétise les arguments et propose d'augmenter le taux de la taxe d'aménagement.

Il propose de la passer à 2% pour la part communale.

Le Conseil Municipal accepte à la majorité (2 abstentions et 17 pour) :

- Le nouveau taux de la taxe aménagement à 2% pour la part communale et charge le Maire de signer tous les documents se référant à ce dossier.

XV. Questions diverses :

a. Gras Savoye : Service d'accompagnement psychologique

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une information diffusée par l'Assurance Statutaire Willis Tower Watson à laquelle la commune est adhérente. Un service d'écoute et de soutien psychologique est mis en place gratuitement pour tout agent souhaitant un accompagnement, rencontrant des difficultés personnelles ou professionnelles. Il est nécessaire de s'inscrire afin de bénéficier de ce service gratuit. C'est pourquoi, le Maire propose au conseil Municipal d'adhérer à ce service proposé.

b. Accès aux délibérations de la Communauté d'Agglomération de Saintes.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'une rubrique est disponible sur le site internet de l'Agglomération de Saintes pour avoir accès aux différentes délibérations prises par celle-ci, un support est diffusé aux membres du Conseil Municipal afin d'y avoir accès.

c. Prochaines Dates de Conseils municipaux

- Mardi 25 Avril 2023
- Mardi 23 Mai 2023
- Mardi 4 Juillet 2023
- Mardi 1^{er} Aout 2023
- Mardi 5 Septembre 2023

d. Poste relais commerçant

Monsieur Le Maire fait le point sur le futur point poste relais commerçant avec le bureau de tabac presse. Une communication sera faite aux habitants pour l'ouverture de ce service.

e. Le Cycle mémoriel

Dominique HERVAUD rappelle qu'il y a un projet de construction d'une stèle avec pupitre afin d'exposer les débris de l'avion américain écrasé lors de la seconde guerre. Il serait implanté près du monument aux morts. Une collaboration est envisagée avec les enfants de la Commune, les anciens combattants. Un groupe de travail sera constitué pour gérer ce projet.

f. Logements locatifs

Madame Sylvie BARDEY informe le Conseil Municipal que des logements locatifs se sont libérés. La commission pour sélectionner les dossiers des candidats à la location sera réunie le jeudi 30 mars 2023.

g. Préludes

Monsieur Régis COMBEAU Informe que PRELUDES aura lieu le 26 mai 2023. Une visite sera organisée par Victorien JULLIOT au préalable autour de l'Eglise. Une restauration Food Truck sera proposée sur la Place des Acacias.

La séance est levée à 00H00

La Secrétaire de séance,

Laurence ORMAUX

Le Maire,

Alain MARGAT